



depart de mon travail suite a de gros conflits

Par **dam64**, le **30/11/2011** à **12:47**

suite a de gros soucis avec mon employeur je ne suis pas retourner a mon travail, que peut faire mon patron face a ca et comment y repondre , merci de maider

Par **P.M.**, le **30/11/2011** à **17:15**

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...